

## RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 décembre 2016

L'an deux mil seize, le 20 décembre, le conseil municipal s'est réuni dans la salle de la mairie de St Macaire du Bois, sous la présidence de M. Gabriel TAILLEE, maire.

**Etaient présents :** M. Gabriel TAILLEE, M. Michel JAUDOUIN, M. Frédéric BARBIER, Mme Vanessa DESVALLON, M. Jérôme GIRARDEAU, M. Dominique VERDURE, Mme Patricia MONTAS-GODINEAU, M. Etienne GABARD, Mme Emmanuelle BOUET, M Ghislain QUINCHARD

**Absents excusés :** Mme Clémence DIGUET qui a donné pouvoir à Patricia MONTAS-GODINEAU  
**Secrétaire de Séance :** Frédéric BARBIER

Monsieur TAILLEE, maire, donne lecture du compte-rendu de la réunion du 7 novembre 2016. Le conseil n'émet aucune objection.

### 1. DELIBERATION ATTRIBUTION DE COMPENSATION :

Le conseil municipal approuve le montant des attributions de compensation définitive 2016 et provisoire 2017 de la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement soit la somme de 3874.83 à l'unanimité les nouveaux statuts.

### 2. DELIBERATION RENOUVELLEMENT Contrat Enfance et Jeunesse avec la MSA :

Le conseil municipal accepte le renouvellement du contrat Enfance et Jeunesse avec la MSA jusqu'au 31 décembre 2018.

### 3. TARIFS COMMUNAUX :

**Salle des fêtes :** 185 € pour les habitants de la commune, 240 € pour les hors commune avec un chèque de garantie dégradations de 230 €, ainsi qu'une garantie de 50 € de forfait ménage.

**Location vaisselle :** 20 € pour les habitants de la commune.

#### **Concession cimetière :**

Pour les personnes hors commune : 160 € pour 50 ans, 120 € pour 30 ans

Pour les personnes de la communes : 100 € pour 50 ans, 80 € pour 30 ans

#### **Concession cave urne :**

Pour les personnes hors commune : 750 € pour 50 ans, 500 € pour 30 ans

Pour les personnes de la commune : 500 € pour 50 ans, 300 € pour 30 ans.

**Cantine scolaire :** Le prix du repas scolaire sera de 2.70 € au lieu 2.60 € à compter du 1 janvier 2017. Le tarif pour les repas pris par des personnes extérieures à l'école sera de 3.20 € au lieu de 3 €.

### 4. NOMINATION D'UN REGISSEUR ADJOINT POUR LA REGIE PHOTOCOPIE :

Il est nécessaire de nommer un régisseur adjoint pour la régie photocopie. Madame MONTAS-GODINEAU le sera.

## **5. NOMINATION D'UN AGENT RECENSEUR :**

Mme COMBOT Carine a été choisie pour être agent recenseur de la commune. Un arrêté de nomination, ainsi qu'un contrat devront être établis.

## **6. POINT SUR LES TRAVAUX :**

- Un conseiller demande l'installation d'une rampe à la porte d'entrée de la salle des fêtes.
- Des stores pour la mairie et pour la 3<sup>ème</sup> classe de l'école vont être achetés pour une valeur d'environ 1000 €.
- L'abattage des peupliers aux Egeons est en cours.
- Nous devons relancer l'entreprise BOSSARD pour la peinture dans le logement 6 de la cure.
- Afin d'obtenir des aides pour la restauration de la façade de la mairie, nous allons constituer un dossier d'aide auprès de la Fondation du Patrimoine. Nous allons consulter l'association Batispire pour les travaux.
- Il est nécessaire de procéder à des travaux de réfection autour du vitrail dans le fonds de l'église. Un devis va être demandé.
- Des travaux seront entrepris sur le mur du cimetière (chapeau sur le mur arrière et sur la droite)
- Monsieur le maire émet l'idée d'acheter une bande de terrain le long du cimetière pour l'agrandir.

## **7. QUESTIONS DIVERSES :**

- Cimetière : Il a été décidé d'acheter le logiciel permettant informatiquement d'installer le cimetière sur informatique ; le coût est de 414 € ttc avec une maintenance au prix de 215 € par an. Mme BRUNEAU sera embauchée pour ce travail à compter du 11 janvier 2017 pour 6 mois à raison de 7 heures semaine.
- La galette du personnel aura lieu le 3 février 2017 à 18 heures.

Le prochain conseil aura lieu le lundi 30 janvier 2017 à 20 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.

G. TAILLEE

M. JAUDOUIN

F. BARBIER

V. DESVALLON

G. QUINCHARD

J.GIRARDEAU

E. BOUET

C. DIGUET

D. VERDURE

Absente Excusée

P. MONTAS-GODINEAU

E. GABARD